



**ACQUISITION D'UN  
ENGIN DE  
CHANTIER  
POLYVALENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2017/04

L'an deux mil dix-sept, le vingt janvier, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2017

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François ;

**ABSENTS** : VIN Daniel (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal ;

*Secrétaire de séance* : Monsieur PINATEL François.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le MANITOU acheté en 2004 a subi un sinistre le remisant à la casse. Compte tenu de la polyvalence de cet engin (dénéigement, travaux de voirie, travaux de maçonnerie) son remplacement est nécessaire par un engin ayant strictement les mêmes caractéristiques techniques (gabarit, puissance, hydraulique).

Compte tenu du coût d'achat d'un engin de ce type neuf, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter un engin d'occasion présentant un faible nombre d'heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

**DECIDE** de programmer l'acquisition d'un engin polyvalent télescopique de marque GENIE, type GTH 2506, avec godet, fourche et malaxeur selon la proposition de la société LACAMPAGNE SAS, ZI du Phare 12 rue Jacquard, 33700 MERIGNAC, pour un montant de 41 500 € HT.

**SOLLICITE** l'aide financière du Département de l'Isère,

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

↳ Coût de l'opération HT	41 500,00 €
○ Subvention du Département 40 %	16 600,00 €
○ Remboursement assurance sinistre	14 541,48 €
○ Fond libres de la Commune	10 358,52 €

**DIT** que cette dépense sera inscrite au budget principal en section d'investissement,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document concernant cette acquisition.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

